

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 24/06/2022
N°2022-37

Nombre de conseillers
Présents : 6
Absents : 5
Dont excusés avec pouvoir : 2
Excusé : 1
Votants : 8

Date de convocation :
20/06/2022
Objet : Réalisation
d'un passage
prioritaire ou « double
écluse » rue de
Vallière

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marilyn BOTTEX, Maire,

Membres présents : Marilyn BOTTEX, Marie VILLECOURT, Espérance PANAYE, Joël MARTRA, Nicolas BARBERIE, Bruno BIAU.

Absents excusés : Brigitte MESCLIER (a donné pouvoir à Joël MARTRA) Marie-Ange DAGAND (a donné pouvoir à Marilyn BOTTEX), Jacques GROS.

Absents : Maud BRUHAT, Eric VIOLLET

Esperance Panaye est nommée secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif de « double écluse » temporaire mis en place en 2021 à l'entrée du quartier de Vallière (en provenance de Lagnieu) qui avait pour but de sécuriser la circulation sur cette voie.

Après des résultats encourageants, la société CTPG avait été retenue pour la réalisation définitive de ce passage prioritaire. Le conseil municipal avait validé le principe de ce projet. Compte tenu du contexte économique, le devis évoqué précédemment a été revu à la hausse et s'élève désormais à 23818.20€ HT. Madame le Maire indique que cette offre a une durée de 3 mois et demande à valider ce nouveau devis, craignant une nouvelle hausse .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'installation d'une « double écluse » rue de Vallière ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de CTPG qui s'élève à 23818.20€ HT.

Pour copie conforme
Le Maire
Marilyn Bottex

